



MARS 2024

## CONGES ANNUELS

Par principe, le nombre de départs simultanés en congés annuels ne peut être modifié d'une année sur l'autre sans motif fondé (ex : augmentation de l'activité...).



**Si toutefois vous êtes confronté à une telle situation, n'hésitez pas à nous contacter** et nous ferons remonter cette information à la Direction.

Pour rappel, la réglementation accorde un droit de 3 semaines de congés annuels consécutifs durant la période d'été (15 juin - 15 septembre). La réalité est malheureusement bien différente pour bon nombre d'entre vous.

Les congés annuels ne pourront plus être modifiés après validation du tableau des congés annuels au 31 mars, sans l'accord du personnel et sous couvert de la direction fonctionnelle concernée.

## INDEMNITE DE NUIT – PETIT RAPPEL

Lors de nos précédents tracts, nous avons fait état d'un nouveau mode de calcul de l'indemnité de travail de nuit (21h à 6h).

Cette modification sera effective sur la fiche de salaire du mois de mars 2024 avec bien évidemment une rétroactivité au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



## DONS RTT / CONGES ANNUELS

Nous souhaitons remercier les nombreux donateurs qui permettent à nos collègues touchés de plein fouet par un malheureux événement, de soulager quelque peu l'aspect matériel du drame qu'ils sont amenés à subir.

Encore merci à tous...



## RATTRAPAGE 1er MAI 2022

Comme convenu, l'**UNSA** a remis vos demandes de paiement du 1<sup>er</sup> mai 2022 au Chef d'Etablissement lors de la séance du Comité Social d'Etablissement du 21 mars 2024.

Sa position malheureusement n'a pas changé d'un iota. Sous prétexte de « responsabilité engagée », le Chef d'Etablissement confirme provisionner ce paiement en attendant la modification de la réglementation à ce sujet.

Pour autant, vos courriers justifient une réponse de l'Etablissement, en principe dans un délai de deux mois.

Il s'agit là du début de la procédure qui permettra à ceux qui le souhaitent, d'engager une contestation auprès du Tribunal Administratif.

1<sup>ER</sup> MAI  
FÊTE DU TRAVAIL



## CENTRE POUR PERSONNES AGEES

Les difficultés rencontrées au Centre pour Personnes Agées sont connues de tous. Il est cependant un fait. L'activité dégradée et parfois même sous dégradée, n'est possible que grâce à des agents dévoués.



Si PERMUTEO permet effectivement de compenser les absences des agents, il n'impacte pas les multiples changements de secteur de dernière minute.

C'est donc dans ce cadre-là que l'**UNSA** a insisté auprès de notre Administration afin qu'elle valorise d'une façon ou d'une autre, tous ces agents sans qui le Centre pour Personnes Agées ne pourrait fonctionner. Une réflexion dans ce sens est donc en cours.

## SECURITE

Les différentes Organisations Syndicales demandent depuis bien longtemps, la présence d'agents de sécurité dans certains secteurs sensibles de l'Etablissement.

A la demande des représentants du personnel, l'Etablissement a confirmé la mise en place d'un « Audit Sécurité » qui sera effectué par la Police Nationale.

Le dernier « Audit Sécurité » remonte à 2017, avant le déménagement du PARC.

